

## RISQUES GARANTIS

### Hospitalisation

Frais de Séjour  
Honoraires  
Forfait Hospitalier (20€ /jour:hospitalisation clinique chirurgicale ou hôpital hors psychiatrie rééducation convalescence)  
Forfait Hospitalier Psychiatrie (15€ par jour)  
Forfait Hospitalier Rééducation Convalescence  
Forfait Participation Assuré

### Transport

### Actes Médicaux

Visites  
Consultations  
Actes de Spécialistes  
Soins à l'étranger (1)

### Autres Actes Médicaux

Auxiliaires Médicaux : infirmiers, kinés,...  
Actes de Radiologie, Echographie  
Analyses Biologiques

### Pharmacie

Médicaments remboursés par la sécurité sociale  
Médicaments remboursés par la sécurité sociale  
Médicaments remboursés par la sécurité sociale

### Dentaire

Soins Dentaires  
Prothèses Dentaires acceptées par le Régime Obligatoire  
Orthodontie acceptée par le Régime Obligatoire

### Optique

Lunettes acceptées par le régime obligatoire  
Forfait annuel Verres et Monture SIMPLE par personne protégée (3)  
Forfait annuel Verres et Monture simple-complexe par personne protégée (3)  
Forfait annuel Verres et Monture COMPLEXE-TRES COMPLEXE par personne protégée (3)

### Prothèses

Prothèses Auditives  
Prothèses Orthopédie

### Bien être et prévention

Vaccins anti-grippe ( pour les moins de 65ans)  
Dépistage Hépatite B  
Vaccins non remboursés par la Sécurité Sociale  
Sevrage Tabagique

### COGEMUT (Service à la Personne)

### Tiers payant

## Sécurité sociale

80%  
80%

65%

70%  
70%  
70%  
60% à 100%

60%  
70%  
60%

65%  
30%  
15%

70%  
70%  
100%

60%

60%  
60%

## Remboursement Mutuelle Catalane

100% BRSS  
100% BRSS

100 % Frais Réels

100 % Frais Réels

Frais Réels 45 Jours / An

100 % Frais Réels

100% BRSS

100% BRSS

100% BRSS

100% BRSS

100% BRSS

100% BRSS

100% BRSS

100% BRSS

100% BRSS

100% BRSS

50% BRSS

100% BRSS

125% BRSS

125% BRSS

100% BRSS

100 €

125 €

200 €

100% BRSS

100% BRSS

100% Frais réels

100% Frais réels

60€/an/bénéficiaire

50€/an/bénéficiaire

OUI

OUI

**L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés.(BRSS=Base de remboursement sécurité sociale)**

**Le Maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation,des taxes ainsi que de l'équilibre technique du contrat.**

(1) Les soins effectués à l'étranger sont remboursés sous condition de convention conclue entre la France et le pays de séjour et en fonction du taux de remboursement en vigueur en France,(Taux sécurité sociale)

(3) Sur présentation de la facture acquittée et de l'ordonnance. En accord avec le décret fixé par l'Etat du 18/11/2014 N°2014-1374 : l'équipement optique est désormais remboursé tous les deux ans sauf prescription médicale au motif de changement de correction, hors mineurs. La monture est limitée à 150 €. L'équipement est déterminé SIMPLE,COMPLEXE,TRES COMPLEXE selon les caractéristiques de corrections fixées au décret. Les équipements solaires, cassés ou perdus ne sont pas pris en charge dans la garantie.

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

## **GARANTIE ITB 0 interbranche**

à partir du 01 Janvier 2019

**LA MUTUELLE  
CATALANE**

Optez pour une mutuelle plus humaine

**Document non contractuel**

[www.mutuelle-catalane.com](http://www.mutuelle-catalane.com)

[contact@mutuelle-catalane.com](mailto:contact@mutuelle-catalane.com)

20 Avenue de Grande Bretagne - 66029 Perpignan Cedex - Telephone : 04 68 34 55 57